

WILAYA MOSTAGANEM
DAIRA HASSI-MAMECHE
COMMUNE HASSI-MAMECHE
N : 2150/2026.

Monsieur Le Président De L' assemblée Populaire Communale
Commune Hassi Mameche

A

Monsieur : Braham Rabie - Entreprise Des Travaux publics
- Wilaya De Mostaganem -

Objet : Mise en Demeure N° 02.

Dans le cadre du projet D'étude Et Suivi Et Travaux D'amélioration Urbain A Douar Maizia Avec Le Contrôle Géotechnique Commune Hassi Mameche et suit à la sortie de terrain effectuée le 24/08/2026 en coordination avec les services de la Daira, a été constaté ce qui suit :

- Manque de matériel et d'effectifs humains : présence de quatre (04) ouvriers seulement, et une (01) seul pelle mécanique petite sur le chantier, ce qui ne correspond pas volume du projet.
- Ralentissement très important du rythme d'exécution : le taux d'avancement des travaux n'a atteint que 85%, ce qui engendre un retard injustifié avec dépassement du délai contractuel.
- Non-respect du système de travail en trois postes (3X8) : constat du non-respect de l'engagement relatif au travail par roulement en trois (03) postes, pourtant expressément stipulé dans le cahier de charges.

En conséquence, la présente mise en demeure vous est adressée et sera publiée dans les journaux et la presse nationale. Par la présente, nous vous sommons de procéder au rattrapage immédiat des défaillances susmentionnées, de renforcer le chantier en équipements et main-d'œuvre qualifiée et suffisante, et de vous conformer pleinement au système de travail en trois (03) postes (3X8), conformément aux clauses du marché conclu entre nos deux parties.

En cas de non-respect du contenu de cette mise en demeure dans les délais impartis, les mesures légales et réglementaires en vigueur seront prises à votre encontre y compris l'application des pénalités de retard ou la résiliation du marché à vos torts exclusifs.

Hassi Mameche Le : 26/08/2026.
Le Président De L'APC